

# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DU BUDGET 2018

---

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances s'est réunie en compagnie de M. Raphaël Darbellay, Syndic et Municipal chargé des finances, et de M. Marc Michaud, Boursier communal, le mardi 28 novembre 2017. La commission les remercie pour tous les éclaircissements et les réponses apportées aux questions posées.

## Considérations générales

Le budget présenté par la Municipalité est équilibré avec un excédent de revenus de CHF 90'545.00 représentant 1.25% des recettes (à comparer pour le budget 2017 avec un excédent de revenus de CHF 53'607.30 représentant 0.70% des recettes).

Plus que l'incertitude économique, c'est désormais la mise en œuvre anticipée de la réforme de la fiscalité qui oblige la Municipalité à rester prudente. En attendant, la mise en œuvre du nouveau Projet fiscal 17 (PF17), cette anticipation coûtera CHF 50 millions supplémentaires aux communes vaudoises. Concrètement, le taux d'imposition sur le bénéfice des personnes morales passe de 8.5% à 8.0%. A cet effet, une diminution de revenus d'impôts sur les personnes morales de CHF 500'000.- a été budgétée. Par ailleurs, les autres rentrées fiscales principales sont budgétées sans changement.

Ce budget 2018 reste malgré tout un bon budget duquel émane une marge d'autofinancement de CHF 322'120.00, ce qui permet de réaliser un bon niveau d'entretien (env. CHF 600'000.00 pour l'entretien des immeubles et routes, stable par rapport aux comptes 2016), d'augmenter les achats (achats mobilier, matériel, véhicule, etc pour CHF 141'000.00, contre CHF 55'398.10 aux comptes 2016) et poursuivre pied au plancher le plan d'investissement de la législature 2016-2021 en investissant un montant de CHF 3'465'000.00 (principaux investissements : Croix d'Or, entrée Dentsply et conduites « Le Friand-Chez Thouny »).

A noter que les communes doivent développer des trésors d'ingéniosité pour planifier les effets de la facture sociale et de la péréquation. En effet, le Canton de Vaud ne fournit aucune aide pour la planification. Toutefois, des outils de planification ont été développés par certains boursiers communaux afin de pouvoir planifier de manière prévisionnelle le montant de la facture sociale et de la péréquation à payer compte tenu du budget prévu.

D'un point de vue strictement comptable, on remarquera à nouveau la volonté, autant que possible, de faire converger l'amortissement financier avec l'amortissement comptable.

En complément aux remarques déjà données par la Municipalité, la commission tient à détailler les points suivants :

### **1. Administration Générale**

- 150.319.0 Cotisations de la Commune à diverses associations, comme l'ADNV, l'UCV, etc.
- 180.351.0 L'augmentation de la desserte en bus explique l'augmentation de la part communale aux transports publics.

### **2. Finances**

- 210.400.2 Le niveau de l'impôt frontalier reste très élevé pour une petite Commune comme Ballaigues (à cause du grand nombre de frontaliers employés sur le sol communal). Celui-ci est soumis à une péréquation, mais il reste tout de même un montant conséquent dans les caisses communales.
- 220.352.0 Ce montant correspond à la facture prévisionnelle du Canton envoyée au mois d'octobre et basée sur les comptes 2016.
- 220.452.2 La Commune reçoit pour certaines dépenses thématiques comme les forêts et les routes un montant qui dépend de l'ensemble des investissements sur ces postes dans le Canton et le montant investi à Ballaigues. L'investissement pour l'accès Dentsply Sirona permet de profiter de cette manne.

### **3. Domaines et Bâtiments**

- 35.314.0 Les investissements pour les changements de serrures Salto sont terminés. L'entretien du système est facturé par bâtiments.
- 358.331.0 L'amortissement du Cévi de CHF 88'230.00 est linéaire jusqu'à ce que le montant au bilan soit à 0 sur une durée de 30 ans. Le faible montant de l'amortissement s'explique par des amortissements supplémentaires comptabilisés dans le passé.

### **4. Travaux**

- 420.318.1 Ce montant pour le Parc éolien Bel Coster correspond aux frais de mise à l'enquête publique.
- 450.316.0 La location de bennes s'avère non seulement plus pratique, mais également moins chère que d'en avoir la propriété.
- 46 Compte tenu des divers investissements, le compte n'est pas équilibré. Un prélèvement à la réserve sera nécessaire en fin d'année (obligatoire) pour

couvrir le montant du déficit soit env. CHF 124'000.00. Quant au grand chantier prévu pour la prochaine législature (plus de CHF 6'000'000.00), la commission estime que, dans un premier temps, l'adaptation des taxes au prix du marché et au prix coûtant serait une bonne chose.

Le boursier communal conduira une étude comparative sur le coût de la taxe dans d'autres communes et l'impact de l'investissement futur sur la taxe. A l'échelle de la Commune, il sera impossible de compter uniquement sur la taxe pour soutenir l'investissement dans la rénovation totale de la STEP. Dès lors, une planification minutieuse de cette question apparaît importante.

## **5. Instruction publique et cultes**

520.352.3 Augmentation de notre participation à l'ASCOBANO vu l'augmentation de la population et du nombre d'élèves à Ballaigues, mais aussi des coûts (double bus notamment).

## **6. Police**

610.351.2 RAS

## **7. Sécurité sociale**

720.351.0 Montant de la facture sociale adressée par le Canton au mois d'octobre, basée sur les comptes 2016. Le compte 720.451.01 indique le montant probable qui sera porté en diminution de celle-ci compte tenu du budget prévu. Calcul rendu possible grâce aux outils de gestion développés par quelques boursiers.

## **8. Services industriels**

81 Un prélèvement à la provision de CHF 24'000.00 sera nécessaire pour équilibrer le compte.

810.314.0 Le raccordement sur Vallorbe rend nécessaire l'amélioration d'une station de pompage intermédiaire.

Pour terminer, la commission a pu constater une nouvelle fois la complexité de la comptabilité communale qui dépend de décisions qui lui échappent (cantonales, fédérales). Dans ce contexte, l'anticipation reste le maître mot et la commission se réjouit des outils de planification en mains du Boursier et des discussions constructives avec le Syndic et le Boursier concernant les futurs investissements et leurs impacts sur les finances communales.

## Conclusion

En conclusion du présent rapport, la commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le budget 2018 tel que présenté.

La commission des finances était composée de Mesdames et Messieurs :

- Patricia Bourgeois
- Liliane Leresche
- Nathanaël Bourgeois, président et rapporteur
- David Leresche
- Dario Salvi